



## **Nos meilleurs vœux pour l'année 2020 et ...toujours ... « non à la carrière, non à Carmeuse »**

En 1993, notre Asbl, INITIATIVE CITOYENNE, a dit « Non à la Carrière ! »

Aujourd'hui, après plus de 26 années, le combat continue contre cette **troisième** carrière, coincée au milieu de l'habitat de nos villages. Celle-ci s'ajouterait aux deux exploitations voisines, chacune avec des projets d'extension.

Voir notre site [www.crac-asbl.org](http://www.crac-asbl.org). (Onglets : Cartes et photos + ASBL/ historique)

Pour rappel, en 2016, la SA Carmeuse déposait une demande de permis visant l'exploitation d'un **nouveau** site carriériste de **113 Ha** sur le plateau agricole de « La Bataille » entre Hemptinne, Saint-Aubin et le Franc bois (Yves-Gomezée).

- **Le 24 octobre 2016**, ce permis est accordé par le Ministre C. DI ANTONIO, malgré un avis **défavorable** de l'Administration wallonne.
- Deux recours sont dès lors déposés auprès du Conseil d'État contre cette décision par l'Asbl CRAC et la Commune de Florennes.  
**Le 20 mai 2019**, le permis est **invalidé**.  
Un seul des cinq motifs développés par le CRAC **a suffi pour motiver cette annulation** : l'absence de permis d'urbanisme pour le réaménagement de 3,5 Km de voie ferrée entre Saint-Aubin et Yves-Gomezée.
- **Le 31 mai 2019**, anticipant cette décision qu'ils pressentaient, Infrabel (et Carmeuse) dépose(nt) cette demande de permis d'urbanisme qui leur est accordé **le 20 août 2019**. (La Commune de Walcourt, mécontente, a déposé un recours contre cette décision auprès du Ministre et de son administration).
- **En juin 2019**, Carmeuse re-dépose une demande de permis d'exploiter (**un quasi « copié-collé » de la précédente**).
- **le 25 septembre 2019**, les nouveaux Ministres TELLIER et BORSUS, à peine entrés en fonction (le 12 septembre), accordent le permis, allongeant au passage la durée de celui-ci de **20 à 30 ans**.

### **Et pourtant, cette nouvelle autorisation n'apporte aucune réponse satisfaisante concernant :**

- les risques de dégâts au bâti et de dévaluation immobilière ;
  - la préservation de l'équilibre des réserves aquifères (non garanti), le changement climatique avéré (ignoré) et les sécheresses répétées (non considérées) ;
  - la santé humaine (aucune analyse ne certifie l'absence de silice - dangereuse pour la santé - dans les différentes pierres à extraire) ;
- >

- la butte de **40 mètres de haut** sur **700 mètres de long** pour une surface de **35 ha** appelée aussi « terril » (rue du fourneau, rue Sainte Brigide...) à aménager progressivement durant les 30 années de l'exploitation ;  
Voir notre site. Quels impacts ? Onglet : Thématiques .
- la compensation de la superficie agricole perdue. Les fermiers, privés de leurs terres n'ont toujours pas reçu de proposition de substitution acceptable malgré la « réserve foncière » que Carmeuse prétend détenir ;
- les études réalisées auparavant ( **déjà lacunaires**), **devenues complètement obsolètes** ; (N.B. : les trois années écoulées depuis le premier recours n'ont pas été mises à profit pour les actualiser)

Le permis prévoit de résoudre ces manquements par l'installation de divers comités (techniques, foncier, d'accompagnement). « Ils apporteraient des solutions au cas par cas. »  
**Quel leurre !!!**

**Nos griefs restent donc d'actualité.**

En conséquence :

**Le 28 novembre 2019, nous avons déposé auprès du Conseil d'État, un nouveau recours en annulation du permis délivré en septembre par les deux Ministres de la Région Wallonne**  
**Un second recours parallèle a été introduit par la Commune de Florennes.**

Ensemble, sauvégarçons notre cadre de vie. Refusons cette carrière de trop.

**Restons déterminés, opiniâtres, pugnaces parce que confiants !**

**Le CRAC a besoin de votre soutien.**

Tout don peut être versé sur le compte :

BE79 0682 2518 61 33 du CRAC ASBL à 5620 Florennes

Cette aide servira à financer notre nouveau recours, à poursuivre nos recherches et à vous informer.

Pour tout renseignement complémentaire : **E-mail** : [crac.florennes@hotmail.com](mailto:crac.florennes@hotmail.com)

**Site**: <http://www.crac-asbl.org>

Éditeur responsable : CRAC (Asbl), Cécile REMAN, rue du Fourneau, 36 à 5620 Saint-Aubin